



Guide d'Utilisateur pour le Portail Salaré



Bienvenue sur le portail salarié DV-PORTAIL. Ce guide a pour but de vous expliquer comment utiliser efficacement l'application web pour accéder à vos documents professionnels tels que vos contrats de travail, bulletins de paie, et autres documents RH. Ce portail est accessible via navigateur web sur PC/Mac ou mobile à l'adresse suivante : <https://www.dv-portail.fr/monportail>.

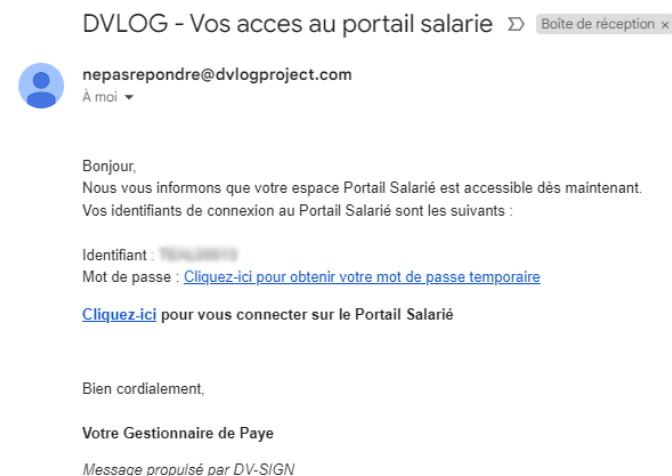
1. Connexion et Accès au Portail Salarié

Le portail salarié est un site web accessible via navigateur, à l'adresse suivante : <https://www.dv-portail.fr/monportail>

Accès au portail :

Pour vous connecter, il vous suffit de renseigner :

- Votre nom
- Votre identifiant reçu de votre employeur via un e-mail
- Votre mot de passe sécurisé



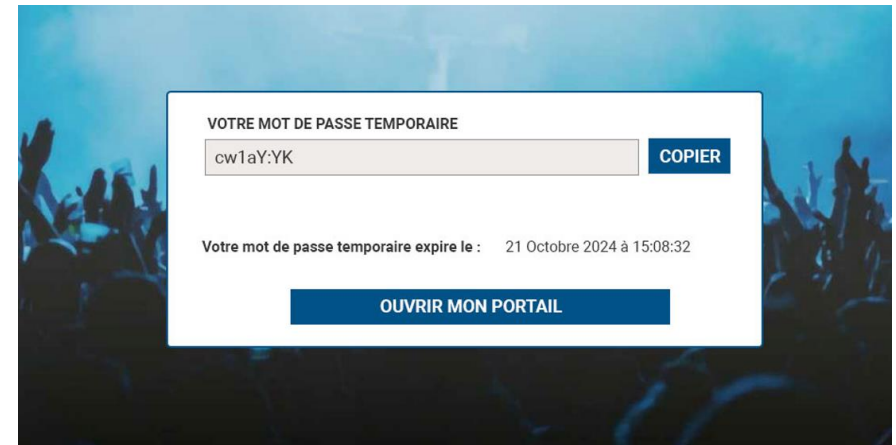
Première connexion :

A la création de votre compte salarié, vous allez recevoir un mail sur l'adresse que vous aurez fourni à votre employeur.

Sur ce mail vous trouverez :

- Le lien pour vous connecter à votre portail salarié
- Votre identifiant
- Un lien qui va vous permettre de récupérer votre mot de passe unique généré aléatoirement.

Copiez ce code pour l'appliquer sur la page de login. Avec votre nom, l'identifiant salarié fourni dans le mail et ce mot de passe temporaire vous pourrez réaliser votre première connexion.



Lors de votre première connexion sur <https://www.dv-portail.fr/monportail>, il vous sera demandé de changer ce mot de passe temporaire en un mot de passe sécurisé.

Vous devez :

- Saisir à nouveau le mot de passe temporaire copié plus tôt
- Choisir votre mot de passe personnel en respectant les consignes de sécurité
- Confirmer votre mot de passe

Pour définir un mot de passe sécurisé, vous devez respecter les critères suivants :

- *Faire un minimum de 8 caractères.*
- *Contenir au moins un chiffre.*
- *Inclure au moins une majuscule.*
- *Avoir au moins un caractère spécial + - ? ; . , : ! & * @ #) (*

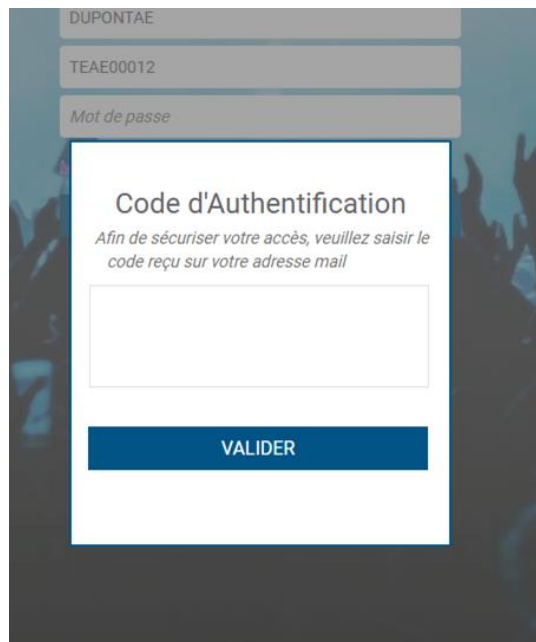


Attention : ce mot de passe vous est personnel et il vous permet de sécuriser des informations sensibles, en aucun cas vous devez le transmettre à une autre personne.

Double authentification :



Afin de sécuriser votre portail une double authentification vous est demandé tous les 45 jours si vous utilisez le même navigateur, ou dès que vous changez de support (ex. vous passez de votre PC/Mac à votre mobile).

Quand cette fenêtre va apparaitre, vous allez recevoir un e-mail vous fournissant un code à 6 chiffres, validant que vous êtes le propriétaire de cet accès. Il vous suffira de saisir ce code sur votre portail salarié.



The screenshot shows a login interface for DV-Portail. At the top, there are three input fields: the first contains 'DUPONTAE', the second contains 'TEAE00012', and the third is labeled 'Mot de passe'. Below these fields is a white box with a blue border titled 'Code d'Authentification'. Inside this box, the text reads: 'Afin de sécuriser votre accès, veuillez saisir le code reçu sur votre adresse mail'. Below the text is a large empty text input field. At the bottom of the box is a blue button with the text 'VALIDER' in white.

DV-Portail - Double Authentification

 nepasrepondre@dvlogproject.com
À  dvlog.fr
 [Cliquez ici pour télécharger des images. Pour protéger la confidentialité](#)

Bienvenu sur DV-Portail

Bonjour,

Votre code de double authentification est : **034422**

Cordialement,

Le Support **DV-Portail**

2. Navigation dans l'interface d'accueil

Une fois connecté, vous arrivez sur la page d'accueil. L'interface est organisée de manière simple et intuitive pour faciliter l'accès à vos informations salariales.

Menu de navigation (sur la gauche) :

Accueil : Retourne à cette page d'accueil à tout moment.

Mes contrats : Accédez à vos contrats de travail.

Mes bulletins : vous pouvez voir un aperçu de vos quatre derniers bulletins de salaire.

Mes documents : Tous vos autres documents professionnels (ex. justificatifs).

Mes attestations de revenus : Accédez à vos attestations de revenus fournis par votre employeur.

Options à droite :

Icône Profil : Accédez à votre profil pour changer votre mot de passe.



Icône Déconnexion : Pour vous déconnecter du portail en toute sécurité.



Agenda : Visualisez les dates de vos prochaines missions que vous avez signé avec votre employeur.

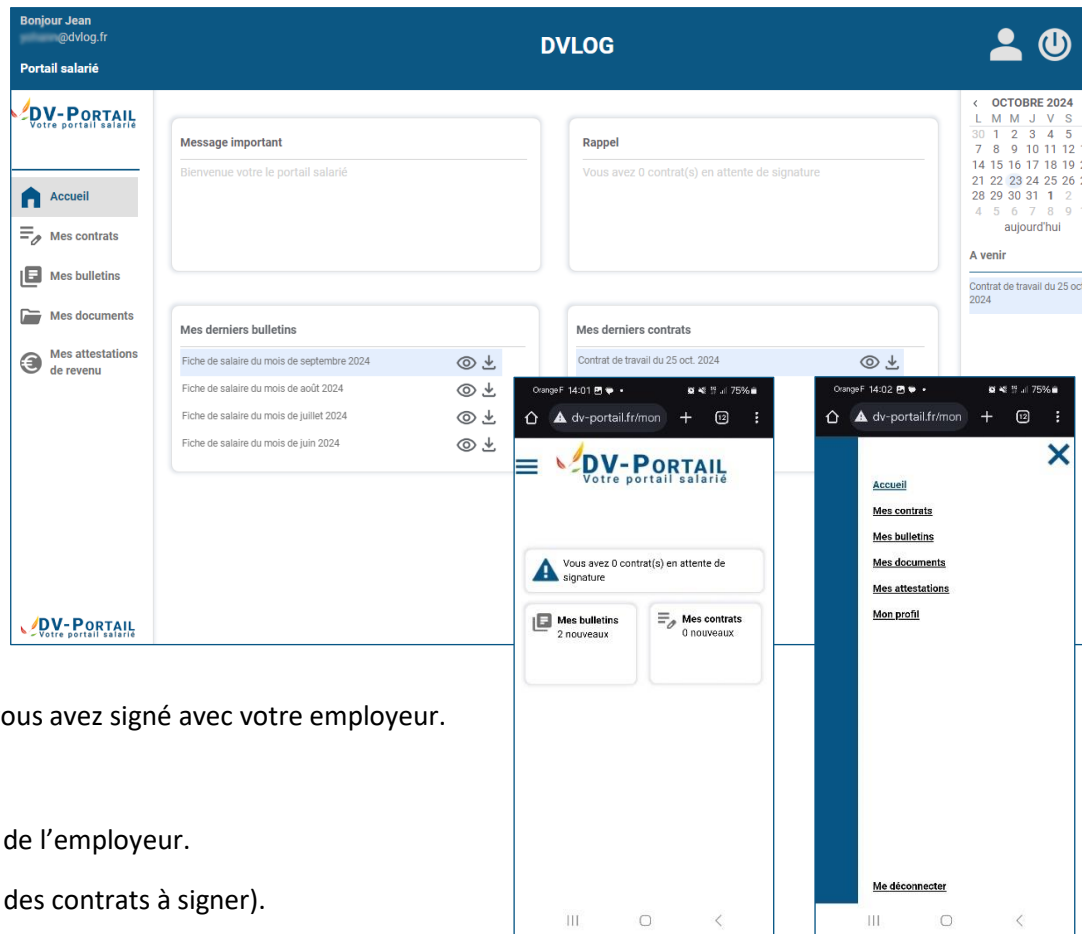
Tuiles centrales :

Messages importants : Messages de communication générale de l'employeur.

Rappels : Notifications concernant des actions à effectuer (ex. des contrats à signer).

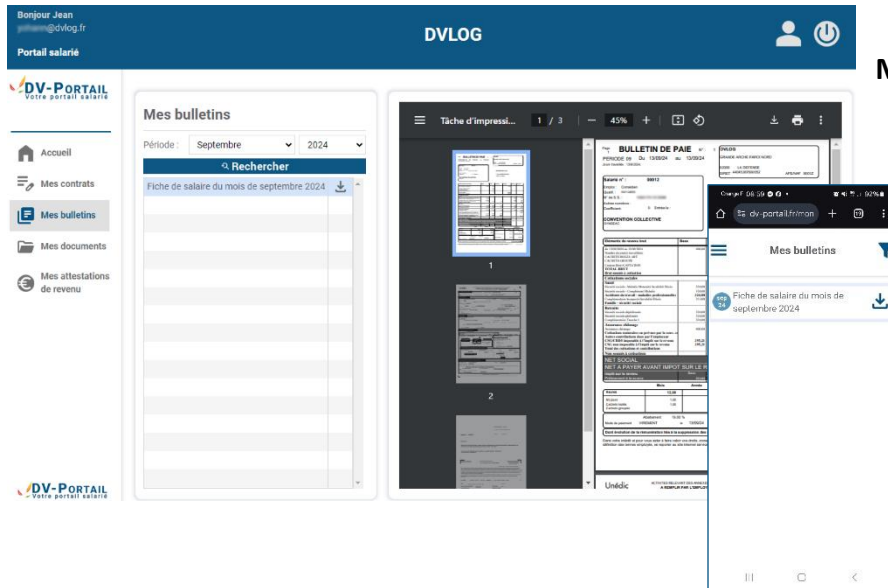
Mes derniers bulletins : Affiche vos 4 derniers bulletins de paie. Cliquez sur l'icône  pour l'aperçu et sur l'icône  pour le télécharger.

Mes derniers contrats : Affiche les 4 derniers contrats de travail signés disponibles. Cliquez sur l'icône  pour l'aperçu et sur l'icône  pour le télécharger.



3. Consultation des documents


Le portail offre un accès facile et sécurisé à vos documents importants, tels que vos bulletins de paie dématérialisés, contrats de travail signés électroniquement, et autres documents.



Mes bulletins :

Dans la section "**Mes bulletins**", consultez et téléchargez vos bulletins de salaire.

Des filtres par mois et par année vous permettent d'accéder facilement à un bulletin spécifique.

Sur mobile vous pouvez accéder aux filtres en cliquant sur l'icône 

La partie droite vous permet de visualiser le PDF.


Pour télécharger un bulletin, cliquez sur l'icône 

Pour imprimer votre bulletin, cliquez sur l'icône 

Mes contrats :


Dans la section "**Mes contrats**", consultez et téléchargez vos contrats de travail.

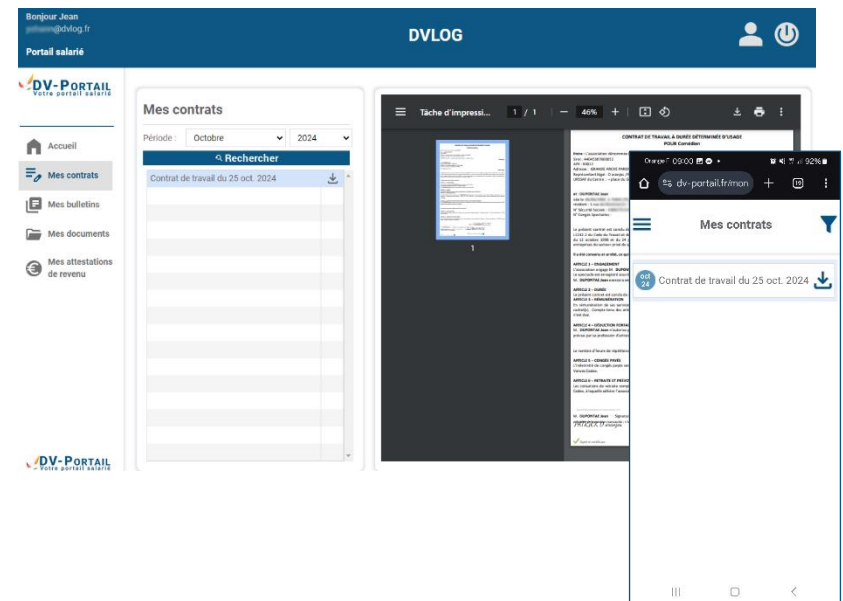
Des filtres par mois et par année vous permettent d'accéder facilement à un contrat spécifique.

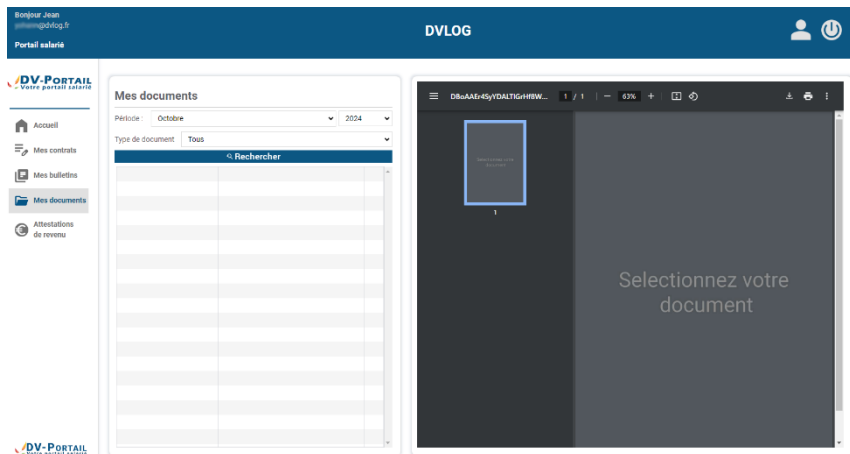
Sur mobile vous pouvez accéder aux filtres en cliquant sur l'icône 

La partie droite vous permet de visualiser le PDF.

Pour télécharger un contrat, cliquez sur l'icône 

Pour imprimer votre contrat, cliquez sur l'icône 





Mes documents :

Dans la section "**Mes documents**", consultez et téléchargez tous les autres types de documents (attestations, justificatifs, etc.) que votre employeur pourra vous fournir.

Des filtres par mois, par année et par type vous permettent d'accéder facilement à vos documents.

La partie droite vous permet de visualiser le PDF.

Pour télécharger un bulletin, cliquez sur l'icône 


Pour imprimer votre bulletin, cliquez sur l'icône 


Mes attestations de revenus :

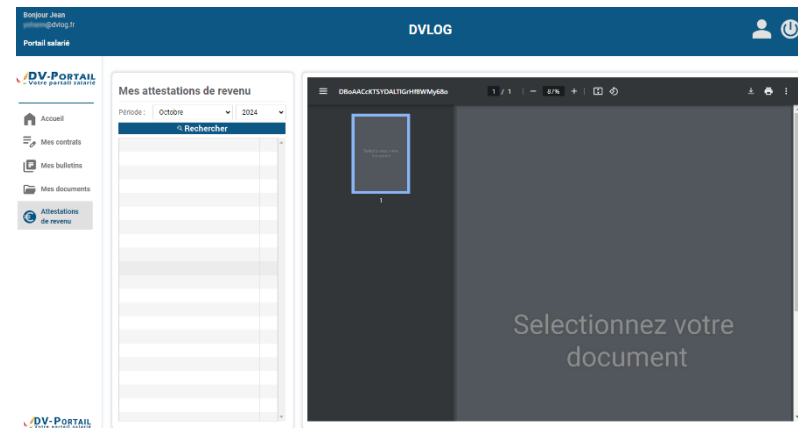
Dans la section "**Mes attestations de revenus**", consultez et téléchargez vos attestations.

Des filtres par mois et par année vous permettent d'accéder facilement au document voulu

La partie droite vous permet de visualiser le PDF.

Pour télécharger un contrat, cliquez sur l'icône 

Pour imprimer votre contrat, cliquez sur l'icône 



4. Mon profil

Bonjour Jean
@dvlog.fr
Portail salarié

DV-PORTAIL
Votre portail salarié

Accueil
Mes contrats
Mes bulletins
Mes documents
Mes attestations de revenu

DV-PORTAIL
Votre portail salarié

DVLOG

Vous pouvez modifier votre mot de passe
Vous devez saisir les informations requises pour continuer

Vous devez saisir votre mot de passe pour le modifier :
Votre mot de passe doit contenir au moins :
- Un nombre
- Une majuscule
- Un signe de ponctuation ou un caractère spécial (+?;.,!&*@#)
- 8 caractères au minimum

Mot de passe actuel
Nouveau mot de passe
Nouveau mot de passe

ANNULER CONFIRMER

Mon profil

Vous pouvez modifier votre mot de passe
Vous devez saisir les informations requises pour continuer


Vous devez saisir votre mot de passe pour le modifier :
Votre mot de passe doit contenir au moins :
- Un nombre
- Une majuscule
- Un signe de ponctuation ou un caractère spécial (+?;.,!&*@#)
- 8 caractères au minimum

Mot de passe actuel
Nouveau mot de passe
Nouveau mot de passe

CONFIRMER
ANNULER

Changement de mot de passe :

Pour des raisons de sécurité, nous vous conseillons de changer régulièrement votre mot de passe. Voici comment procéder :

- Cliquez sur l'icône de votre profil  en haut à droite de l'écran.
- Saisissez votre mot de passe actuel, puis entrez et confirmez votre nouveau mot de passe en suivant les critères de sécurité mentionnés.

Pour définir un mot de passe sécurisé, vous devez respecter les critères suivants :

- *Contenir au moins un chiffre.*
- *Inclure au moins une majuscule.*
- *Avoir au moins un caractère spécial + - ? ; . , : ! & * @ #) (*
- *Faire un minimum de 8 caractères.*

5. Mot de passe oublié

Si vous avez oublié votre mot de passe pour accéder au **portail salarié**, vous pouvez facilement en générer un nouveau.

Étapes pour récupérer votre mot de passe :


1. **Accédez à la page de connexion** du portail salarié à l'adresse suivante : <https://www.dv-portail.fr/monportail/>
2. Cliquez sur "Mot de passe oublié" sous les champs de connexion.

Nom
Utilisateur
Mot de passe

Mot de passe perdu?

SE CONNECTER

Formulaire de mot de passe oublié



DV-PORTAIL
Votre portail salarié

Vous avez perdu votre de passe.
Vous devez saisir les informations requises pour continuer.
Un lien vous sera adressé afin de réinitialiser votre mot de passe

Nom :

Prénom :

Email :

Identifiant :

Annuler
Continuer

3. Saisissez vos informations professionnelles :

- Une nouvelle fenêtre vous demandera d'entrer
 - Vos noms et prénoms
 - L'adresse e-mail associée à votre compte salarié
 - L'identifiant fourni par votre employeur
- Après avoir renseigné votre adresse e-mail, cliquez sur "**Continuer**".



4. Réception du mot de passe temporaire :

Vous allez recevoir un mail sur l'adresse que vous aurez fourni à votre employeur.

Sur ce mail vous trouverez :

- Le lien pour vous connecter à votre portail salarié
- Votre identifiant
- Un lien qui va vous permettre de récupérer votre mot de passe unique généré aléatoirement.

DVLOG - Portail Employeur - mot de passe perdu

 nepasrepondre@dviogproject.com
À  @dvlog.fr

Cliquez ici pour télécharger des images. Pour protéger la confidentialité, Outlook a empêché le téléchargement automatique de certaines images dans ce message.

Bonjour,

Voici votre mot de passe temporaire : [Cliquez-ici pour obtenir votre mot de passe temporaire](#)
Vous devez vous connecter une première fois avec le mot de passe temporaire pour effectuer votre changement de mot de passe.
[Cliquez-ici pour continuer](#)

Si vous n'êtes pas à l'origine de cette demande, merci d'ignorer cet e-mail.

Bien cordialement,

DVLOG

5. Connectez-vous avec le mot de passe temporaire :

Copiez ce code pour l'appliquer sur la page de login. Avec votre nom, l'identifiant salarié fourni dans le mail et ce mot de passe temporaire vous pourrez réaliser une connexion temporaire pour créer votre nouveau mot de passe.

VOTRE MOT DE PASSE TEMPORAIRE

COPIER

Votre mot de passe temporaire expire le : 21 Octobre 2024 à 15:08:32

OUVRIR MON PORTAIL

6. Choix du mot de passe :

Lors de votre connexion sur <https://www.dv-portail.fr/monportail>, il vous sera demandé de changer ce mot de passe temporaire en un mot de passe sécurisé.

Vous devez :

- Saisir à nouveau le mot de passe temporaire copié plus tôt
- Choisir votre mot de passe personnel en respectant les consignes de sécurité
- Confirmez-le en le saisissant à nouveau dans le champ de confirmation
- Cliquez sur "**Confirmer**" pour enregistrer votre nouveau mot de passe.

Pour définir un mot de passe sécurisé, vous devez respecter les critères suivants :

- *Faire un minimum de 8 caractères.*
- *Contenir au moins un chiffre.*
- *Inclure au moins une majuscule.*
- *Avoir au moins un caractère spécial + - ? ; . , : ! & * @ #) (*

7. Connexion réussie :

Vous pouvez désormais utiliser votre nouveau mot de passe pour toutes vos futures connexions. Il vous suffit de vous connecter avec votre nom, l'identifiant salarié et votre mot de passe



Attention : *ce mot de passe vous est personnel et il vous permet de sécuriser des informations sensibles, en aucun cas vous devez le transmettre à une autre personne.*

6. Signature d'un contrat

Le portail salarié DV-LOG vous permet de signer vos contrats de travail de manière sécurisée via une procédure de signature électronique. Cette méthode est simple, rapide et conforme aux exigences légales.

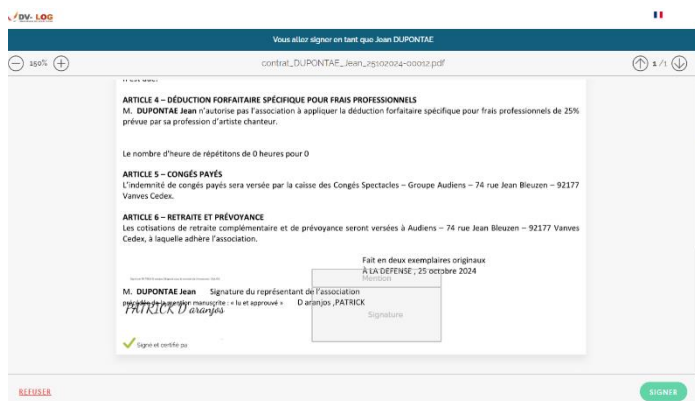
Étapes pour signer un contrat de travail :

1. Notification :

Une notification apparaîtra dans la section "**Rappel**" de l'écran d'accueil de votre portail salarié, si un contrat est en attente de signature. En parallèle vous allez recevoir un **e-mail**, cliquez sur le lien du contrat à signer.

2. Consultez le contrat :

Une page dédiée vous donne un aperçu du contrat, vous permettant de le lire dans son intégralité avant de procéder à la signature.



3. Procédez à la signature électronique

- En bas de l'aperçu du contrat, vous trouverez le bouton "**Signer**".
- Cliquez sur ce bouton pour commencer la procédure de signature.

4. Validation via double authentification :

- Pour valider la signature, un code à 6 chiffres vous sera envoyé sur le numéro de téléphone mobile associé à votre compte salarié.
- Saisissez ce code dans le champ prévu à cet effet pour finaliser la signature du contrat.


5. Finalisez la signature :


Vous avez la possibilité de saisir vos noms et prénoms ou de dessiner une signature qui sera affiché sur le contrat. Une fois le code validé et le visuel apposé, le contrat est signé électroniquement.


6. Retour du contrat :

- Vous recevrez une notification de confirmation par mail. Le contrat signé sera désormais accessible dans la section "Mes contrats".
- Le contrat signé pourra être téléchargé ou consulté à tout moment.

DVLOG - Signez votre contrat de travail du 25/10/2024

 nepasrepondre@dvlogproject.com

À  patrick@dvlogproject.com

 Cliquez ici pour télécharger des images. Pour protéger la confidentialité, Outlook a empêché le télécha

Signez votre contrat

Bonjour Jean DUPONTAE,
Votre contrat de travail du 25/10/2024 au 25/10/2024 requiert votre signature.
Cliquez sur le [lien suivant](#) pour procéder à la signature.

Cordialement,

PATRICK D aranjos
DVLOG

Points importants à retenir :

- La signature électronique est légalement reconnue et équivalente à une signature manuscrite.
- Assurez-vous d'avoir bien lu l'intégralité du contrat avant de le signer.



1, rue du Fort Minique

59300 Valenciennes

Tel : 01 30 75 80 20

Mail : contact@dvlog.fr

